

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016**

GD/CJ n° 2016/ 07

Objet de la délibération :

Autoriser le Maire à engager,  
liquider et mandater les  
dépenses d'investissement

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 03

Votants : 28

Date de la convocation :  
6/12/2016

L'an deux mille seize, le 12 décembre 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaiant présents :**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER - Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD (arrivé à 20h48) - Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL (arrivée à 20h49), Eric ROYNEL.

**Absents Excusés :**

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir F. RAMOND  
Cendrine CHERGUI, pouvoir B. BONVIN

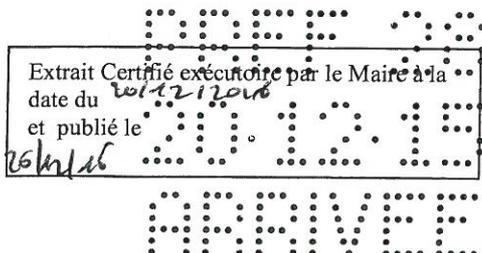
**Absents :**

Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT,

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances informe ses collègues que, jusqu'à l'adoption du BP 2017 prévu en mars, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2016, chapitre 21 immobilisations corporelles.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 12 décembre 2016

Le Maire,  
F. RAMOND

